

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le 27 mars 2012

Bruno LE ROUX, Porte-parole de François Hollande

16 millions d'euros de rémunérations : Maurice Lévy confirme la pertinence des propositions de François Hollande

Le site internet La Tribune vient d'annoncer que Maurice Lévy, patron du groupe publicitaire Publicis, allait percevoir 16 millions d'euros de rémunération différée en 2012. Quand bien même cette rémunération a été soumise à la démission de Maurice Lévy de la Présidence du directoire de Publicis au terme de l'année 2011, cette rémunération est proprement insupportable et incompréhensible pour des millions de Français à qui l'on refuse imperturbablement des augmentations de salaires.

Comment accepter qu'un salarié payé au SMIC soit contraint de travailler plus de 1500 années pour égaler cette rémunération perçue par Maurice Lévy ? Cette rémunération obscène intervient quelques semaines seulement après que nous ayons appris qu'en 2010, au plus fort de la crise, les patrons du CAC 40 s'étaient en moyenne augmentés de 34%.

Maurice Lévy confirme la pertinence de la proposition de François Hollande en matière de lutte contre les rémunérations excessives, à savoir l'imposition à 75% de toute sommes perçue au delà de un million d'euros par an. Comme Maurice Lévy remporte déjà plus d'un million d'euros par an, cela signifie que 16 millions d'euros seraient imposés à 75% soit un gain pour l'Etat de 12 millions d'euros au service de la solidarité nationale. Ce nouvel excès confirme en définitive l'exigence de décence, de remise en ordre et de conscience sociétale dans l'attribution des rémunérations. Au mois d'août, Maurice Lévy s'était lucidement exprimé en faveur d'une plus grande imposition des grands patrons avant de se dédire en s'élevant contre la proposition de François Hollande d'imposition à 75% des revenus supérieurs à 1 million d'euros. A la lumière de ces éclaircissements, on comprend mieux le sens de ce revirement.